

[Retour](#)

LE LIVRE D'URANTIA

FASCICULE 21 - LES FILS CRÉATEURS PARADISIAQUES

P.234 - §1 LES Fils Créateurs sont les bâtisseurs et les chefs des univers locaux du temps et de l'espace. Ces créateurs et souverains d'univers sont d'origine duelle, incorporant les caractéristiques de Dieu le Père et Dieu le Fils. Mais chaque Fils Créateur est différent de tous les autres; chacun est unique dans sa nature aussi bien que dans sa personnalité; chacun est le " Fils unique engendré " du parfait idéal de déité de son origine.

P.234 - §2 Dans le vaste travail destiné à organiser, faire évoluer et perfectionner un univers local, ces Fils élevés bénéficient toujours du soutien approuvateur du Père Universel. Les rapports des Fils Créateurs avec leur Père du Paradis sont touchants et d'une excellence suprême. Il n'y a aucun doute que la profonde affection parentale des Déités pour leur progéniture divine soit la source vive de l'amour magnifique et à peu près divin que même les parents mortels témoignent à leurs enfants.

P.234 - §3 Ces Fils paradisiaques primaires sont personnalisés comme Micaëls. Lorsqu'ils sortent du Paradis pour fonder leurs univers, on les appelle Micaëls Créateurs. Lorsqu'ils sont installés dans l'autorité suprême, on les appelle Maitres Micaëls. Quelquefois nous nous référons au souverain de votre univers de Nébadon en l'appelant Christ Micaël. Les Fils Créateurs règnent toujours et éternellement selon " l'ordre de Micaël ", nom du premier Fils de leur ordre et de leur nature.

P.234 - §4 Le Micaël originel ou premier-né n'a jamais subi l'incarnation comme être matériel, mais il a passé sept fois par l'expérience de l'ascension spirituelle des créatures sur les sept circuits de Havona en progressant depuis les sphères extérieures jusqu'au circuit le plus intérieur de la création centrale. L'ordre de Micaël connaît le grand univers d'une extrémité à l'autre; il n'y a pas d'expérience essentielle subie par un enfant quelconque du temps et de l'espace à laquelle les Micaëls n'aient pas pris part personnellement. En fait, ils ne participent pas seulement de la nature divine, mais aussi de votre nature, c'est-à-dire de toutes les natures depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble.

P.234 - §5 Le Micaël originel est le chef président les Fils primaires du Paradis lorsqu'ils se réunissent pour une conférence au centre de toutes choses. Il n'y a pas longtemps, nous avons enregistré sur Uversa la télédiffusion universelle d'un conclave extraordinaire de cent-cinquante-mille Fils Créateurs réunis sur l'Île éternelle en présence de leurs parents, et engagés dans des délibérations concernant les progrès de l'unification et de la stabilisation

de l'univers des univers. Il s'agissait d'un groupe sélectionné de Micaëls Souverains, de Fils aux sept effusions.

1. ORIGINE ET NATURE DES FILS CRÉATEURS - P.234

P.234 - §6 Lorsque la plénitude de l'idéation spirituelle absolue chez le Fils Éternel rencontre la plénitude du concept absolu de personnalité chez le Père Universel, lorsque cette union créative est complètement et définitivement atteinte, lorsqu'une telle identité absolue d'esprit et une telle unité infinie de concept de personnalité se produisent, alors, à l'instant même, et sans que l'une des Détés infinies perde quoi que ce soit de sa personnalité ou de ses prérogatives, un nouveau Fils Créateur original en pleine possession de ses moyens jaillit à l'existence; c'est le Fils unique engendré par le parfait idéal et la puissante idée dont l'union produit cette nouvelle personnalité créatrice douée de pouvoir et de perfection.

P.235 - §1 Chaque Fils Créateur est le seul descendant engendré et le seul engendré par la parfaite union des concepts originaux du mental infini et parfait de chacun des Créateurs éternels de l'univers des univers. Il ne peut jamais exister un autre Fils pareil, parce que chaque Fils Créateur est l'expression et l'incorporation non qualifiée, achevée et définitive de la totalité de chaque phase, de chaque caractéristique, de chaque possibilité, de chaque réalité divine qui puisse jamais, dans toute l'éternité, être trouvée dans ces potentiels créatifs divins, en être exprimée ou dérivée; ce sont ces potentiels créatifs divins qui s'unifient pour amener le Fils Micaël à l'existence. Chaque Fils Créateur est l'absolu des concepts de déité unifiés qui constituent son origine divine.

P.235 - §2 En principe, la nature divine de ces Fils Créateurs dérive également des attributs de chaque parent paradisiaque. Ils participent tous de la plénitude de la nature divine du Père Universel et des prérogatives créatrices du Fils Éternel, mais, quand nous observons l'exécution pratique des fonctions des Micaëls dans les univers, nous discernons des différences apparentes. Certains Fils Créateurs paraissent ressembler davantage à Dieu le Père, d'autres davantage à Dieu le Fils. Par exemple la tendance de l'administration dans l'univers de Nébadon suggère que son Fils Créateur et régissant a une nature et un caractère qui sont plus semblables à ceux du Fils-Mère Éternel. Il est bon d'ajouter que certains univers sont présidés par des Micaëls du Paradis qui paraissent ressembler autant à Dieu le Père qu'à Dieu le Fils. Ces observations n'impliquent aucune sorte de critique; elles se bornent à enregistrer un fait.

P.235 - §3 Je ne connais pas le nombre exact de Fils Créateurs en existence, mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'il y en a plus de sept-cent-mille. Or nous savons qu'il y a exactement sept-cent-mille Unions des Jours, et qu'il ne s'en crée pas de nouveaux. Nous observons également que les plans ordonnés du présent âge de l'univers semblent indiquer qu'un Union des Jours doit stationner dans chaque univers local à titre consultatif comme ambassadeur de la Trinité. De plus, nous notons que le nombre constamment croissant des

Fils Créateurs dépasse déjà le nombre fixe des Unions des Jours. Mais, en ce qui concerne la destinée des Micaëls au delà de sept-cent- mille, nous n'en avons jamais été informés.

2. LES CRÉATEURS D'UNIVERS LOCAUX - P.235

P.235 - §4 Les Fils Paradisiaques d'ordre primaire sont les auteurs du plan, les créateurs, constructeurs et administrateurs de leurs domaines respectifs, les univers locaux du temps et de l'espace, les unités créatives de base des sept superunivers évolutionnaires. Il est permis au Fils Créateur de choisir le site spatial de sa future activité cosmique, mais, avant même de pouvoir commencer l'organisation physique de son univers, il faut qu'il passe une longue période d'observation consacrée à étudier les efforts de ses frères plus âgés dans diverses créations situées dans le superunivers où il projette d'agir. Et, avant tout cela, il faudra que le Fils Micaël ait parachevé sa longue et unique expérience d'observation du Paradis et d'entraînement dans Havona.

P.235 - §5 Lorsqu'un Fils Créateur quitte le Paradis pour se lancer dans l'aventure de construire un univers, pour devenir le chef — virtuellement le Dieu — de l'univers local de sa propre organisation, alors, pour la première fois, il se trouve en contact intime avec la Source- Centre Troisième et dépendant d'elle sous beaucoup de rapports. Bien que l'Esprit Infini demeure avec le Père et le Fils au centre de toutes choses, il est destiné à opérer comme soutien actuel et effectif de chaque Fils Créateur. C'est pourquoi chaque Fils Créateur est accompagné d'une Fille Créative de l'Esprit Infini, cet être destiné à devenir la Divine Ministre, l'Esprit-Mère du nouvel univers local.

P.236 - §1 En cette occasion, le départ d'un Fils Micaël libère pour toujours ses prérogatives créatrices de leurs attaches avec les Sources-Centres du Paradis, sauf pour certaines limitations inhérentes à la préexistence de ces Sources-Centres et à certains pouvoirs et présences antécédents. Parmi les limitations aux prérogatives créatrices, par ailleurs toutes-puissantes, d'un Père d'univers local, nous citerons les suivantes:

P.236 - §2 1. L'énergie-matière est dominée par l'Esprit Infini. Avant de pouvoir créer de nouvelles formes grandes ou petites, avant de pouvoir tenter aucune nouvelle transformation d'énergie-matière, il faut qu'un Fils Créateur s'assure le consentement et la coopération active de l'Esprit Infini.

P.236 - §3 2. Les projets et les types de créatures sont contrôlés par le Fils Éternel. Avant qu'un Fils Créateur puisse s'engager dans la création d'un nouveau type d'être, d'un nouveau projet de créature, il faut qu'il s'assure le consentement du Fils-Mère Éternel et Originel.

P.236 - §4 3. La personnalité est conçue et conférée par le Père Universel.

P.236 - §5 Les types et archétypes de mental sont déterminés par les facteurs d'existence précédant la créature. Après que ceux-ci ont été associés pour constituer une créature

(personnelle ou autre), vient le mental, don de la Source-Centre Troisième, la source universelle du ministère du mental pour tous les êtres au-dessous du niveau des Créateurs du Paradis.

P.236 - §6 Le contrôle des projets et des types d'esprit dépend du niveau de leur manifestation. En dernière analyse, les projets d'ordre spirituel sont contrôlés par la Trinité ou par les dons spirituels prétrinitaires des personnalités de la Trinité — Père, Fils et Esprit.

P.236 - §7 Quand un tel Fils parfait et divin a pris possession du site spatial de l'univers qu'il a choisi; quand les problèmes initiaux de la matérialisation de l'univers et de son équilibre approximatif ont été résolus; quand il a formé une union de travail efficace et opérationnelle avec la Fille complémentaire de l'Esprit Infini — alors ce Fils et cet Esprit d'Univers inaugurent leur liaison préparée pour donner origine aux innombrables armées de leurs enfants de l'univers local. En liaison avec cet événement, la focalisation de l'Esprit Infini concernant l'Esprit Créatif change de nature et revêt les qualités personnelles de l'Esprit-Mère d'un univers local.

P.236 - §8 Bien que tous les Fils Créateurs soient divinement semblables à leurs parents du Paradis, aucun n'est exactement pareil à un autre; chacun d'eux est unique, diversifié, exclusif et original dans sa nature aussi bien que dans sa personnalité. Et, puisqu'ils sont les architectes et les auteurs des plans de vie de leurs royaumes respectifs, cette diversité même assure que leurs domaines aussi seront différents dans toutes les formes et phases d'existence vivante dérivant des Micaëls, que ces phases y soient créées ou seulement développées ultérieurement. En conséquence, les ordres de créatures natives des univers locaux sont extrêmement variés. Il n'y a pas deux de ces univers qui soient administrés ou habités par des autochtones d'origine duelle identiques sous tous les rapports. À l'intérieur d'un superunivers, la moitié de leurs attributs inhérents sont tout à fait semblables, car ils dérivent des Esprits Créatifs qui sont uniformes; l'autre moitié varie, car elle dérive des Fils Créateurs diversifiés. Mais les créatures uniquement issues de l'Esprit Créatif et les êtres importés natifs de l'univers central ou des superunivers ne présentent pas la même diversité caractéristique.

P.237 - §1 Lorsqu'un Fils Micaël est absent de son univers, son gouvernement est dirigé par le premier des êtres qui y sont nés, l'Étoile Radieuse du Matin, le chef exécutif de l'univers local. Les avis et les conseils de l'Union des Jours sont sans prix à ces moments-là. Durant ces absences, un Fils Créateur peut investir l'Esprit-Mère associé du supercontrôle de sa présence spirituelle sur les mondes habités et dans le cœur de ses enfants mortels. L'Esprit-Mère d'un univers local reste toujours à son quartier général, d'où elle étend ses soins nourriciers et son ministère spirituel jusqu'aux parties les plus lointaines de ce domaine évolutionnaire.

P.237 - §2 La présence personnelle d'un Fils Créateur dans son univers local n'est pas nécessaire pour qu'une création matérielle établie poursuive sa marche régulière. Ces Fils

peuvent aller au Paradis, et leurs univers continueront de tourner dans l'espace. Ils peuvent abandonner les rênes de leur pouvoir pour s'incarner comme enfants du temps; leurs royaumes tournoieront encore autour de leurs centres respectifs. Nulle organisation matérielle n'est indépendante de l'emprise du circuit de gravité absolue du Paradis ni du supercontrôle cosmique inhérent à la présence dans l'espace de l'Absolu Non Qualifié.

3. SOUVERAINETÉ DANS L'UNIVERS LOCAL - P.237

P.237 - §3 Un Fils Créateur reçoit l'espace d'un univers par le consentement de la Trinité du Paradis et avec la confirmation du Maître Esprit qui supervise le superunivers intéressé. Cette action vaut titre de possession physique, un bail cosmique. Mais l'élévation d'un Fils Micaël, depuis ce stade initial et volontairement limité de régence jusqu'à la suprématie expérientielle d'une souveraineté gagnée par lui-même, vient couronner ses propres expériences personnelles dans l'oeuvre de création d'un univers et d'effusion incarnée. Jusqu'à ce qu'il ait abouti à une souveraineté gagnée par effusion, il règne comme vice-gérant du Père Universel.

P.237 - §4 Un Fils Créateur pourrait affirmer sa pleine souveraineté sur sa création personnelle à n'importe quel moment, mais il choisit sagement de n'en rien faire. Si, avant de passer par les effusions de créature, il assumait une souveraineté suprême non gagnée, les personnalités du Paradis résidant dans son univers local se retireraient. Mais ceci n'est jamais advenu dans aucune création du temps et de l'espace.

P.237 - §5 Le fait de pouvoir créer implique la plénitude de souveraineté, mais les Micaëls choisissent de la gagner par expérience, conservant ainsi la pleine coopération de toutes les personnalités du Paradis attachées à l'administration de l'univers local. Nous n'avons jamais entendu parler d'un Micaël qui ait agi autrement, mais ils le pourraient tous; ils sont vraiment des Fils doués de libre arbitre.

P.237 - §6 La souveraineté d'un Fils Créateur dans un univers local passe par six et peut-être par sept stades de manifestation expérientielle, qui apparaissent dans l'ordre suivant:

P.237 - §7 1. La souveraineté initiale de vice-gérance — l'autorité provisoire solitaire exercée par un Fils Créateur avant l'acquisition de qualités personnelles par l'Esprit Créatif associé.

P.237 - §8 2. La souveraineté conjointe de vice-gérance — le règne conjugué du couple paradisiaque faisant suite à l'accomplissement de la personnalité de l'Esprit-Mère de l'Univers.

P.238 - §1 3. La souveraineté croissante de vice-gérance — l'autorité progressive d'un Fils Créateur pendant la période de ses sept effusions sous forme de créature.

P.238 - §2 4. La souveraineté suprême — l'autorité établie faisant suite à l'accomplissement de la septième effusion. Dans Nébadon, la souveraineté suprême date de l'accomplissement de l'effusion de Micaël sur Urantia. Elle existe donc depuis un peu plus de mille-neuf-cents années de votre temps planétaire.

P.238 - §3 5. La souveraineté suprême croissante — les relations évoluées provenant de ce que les domaines des créatures ont été ancrées en majorité dans la lumière et la vie. Ce stade appartient au futur non encore atteint de votre univers local.

P.238 - §4 6. La souveraineté trinitaire — exercée après que l'univers local tout entier a été ancré dans la lumière et la vie.

P.238 - §5 7. La souveraineté non révélée — les relations inconnues d'un âge futur de l'univers.

P.238 - §6 En acceptant la souveraineté initiale de vice-gérance d'un univers local en projet, un Micaël Créateur fait serment à la Trinité de ne pas assumer la souveraineté suprême avant que ses sept effusions de créature aient été parachevées et certifiées par les chefs de son superunivers. Mais, si un Fils Micaël ne pouvait pas à volonté affirmer cette souveraineté non gagnée, le serment de ne pas le faire n'aurait aucun sens.

P.238 - §7 Même au cours des âges antérieurs aux effusions, un Fils Créateur gouverne son domaine à peu près suprêmement lorsqu'il n'y a de dissentiment dans aucune de ses parties. Ses limitations seraient à peine manifestes si sa souveraineté n'était jamais mise au défi. La souveraineté exercée par un Fils Créateur pendant la préeffusion dans un univers sans rébellion n'est pas plus grande que dans un univers avec rébellion, mais, dans le premier cas les limitations de souveraineté ne sont pas apparentes, tandis qu'elles le sont dans le deuxième cas.

P.238 - §8 Si jamais l'autorité ou l'administration d'un Fils Créateur sont contestées, attaquées ou compromises, ce Fils est éternellement engagé à soutenir, protéger, défendre et si nécessaire sauver sa création personnelle. De tels Fils ne peuvent être gênés ou tracassés que par des êtres créés par eux-mêmes ou par des êtres plus élevés qu'ils auront choisis. On pourrait en inférer que des " êtres plus élevés ", dont l'origine se situe à des niveaux supérieurs à ceux d'un univers local, ont peu de chances de gêner un Fils Créateur, et c'est vrai; mais ils pourraient le faire s'ils le voulaient. La vertu est volitive chez les personnalités; la droiture n'est pas automatique chez les créatures douées de libre arbitre.

P.238 - §9 Avant d'avoir achevé sa carrière d'effusion, un Fils Créateur gouverne avec certaines limitations de souveraineté qu'il s'impose, mais, après la fin de son service d'effusion, il gouverne en vertu de son expérience effective dans la forme et la similitude de ses multiples créatures. Lorsqu'un Créateur a séjourné sept fois parmi ses créatures, lorsque

sa carrière d'effusion est achevée, alors il est établi dans sa suprême autorité universelle, il est devenu un Maître Fils, un chef souverain et suprême.

P.238 - §10 La technique pour obtenir la souveraineté suprême sur un univers local implique les sept étapes expérientielles suivantes:

P.238 - §11 1. Pénétrer par expérience sept niveaux d'existence de créature par la technique d'effusion incarnée dans la similitude même des créatures du niveau en question.

P.238 - §12 2. Se consacrer expérientiellement à chaque phase de la volonté septuple de la Dêité du Paradis telle qu'elle est personnifiée chez les Sept Maîtres Esprits.

P.239 - §1 3. Traverser chacune des sept expériences au niveau des créatures en même temps qu'exécuter l'une des sept consécutions à la volonté de la Dêité du Paradis.

P.239 - §2 4. Sur chaque niveau de créature, dépeindre expérientiellement l'apogée de la vie des créatures à la Dêité du Paradis et à toutes les intelligences de l'univers.

P.239 - §3 5. Sur chaque niveau de créature, révéler par expérience une phase de la volonté septuple de la Dêité aux êtres du niveau de l'effusion et à tout l'univers.

P.239 - §4 6. Unifier expérientiellement la septuple expérience des créatures avec la septuple expérience de se consacrer à révéler la nature et la volonté de la Dêité.

P.239 - §5 7. Établir des relations nouvelles et plus élevées avec l'Être Suprême. La répercussion de la totalité de cette expérience Créateur-créature augmente la réalité superuniverselle de Dieu le Suprême et la souveraineté sur l'espace-temps du Tout-Puissant Suprême; elle actualise la souveraineté suprême d'un Micaël du Paradis sur son univers local.

P.239 - §6 En réglant la question de souveraineté dans un univers local, le Fils Créateur ne se borne pas à démontrer sa propre compétence pour gouverner; il révèle aussi la nature des Dêités du Paradis et dépeint leur attitude septuple. La compréhension finie et l'appréciation de la primauté du Père par les créatures sont en jeu dans l'aventure d'un Fils Créateur qui condescend à assumer la forme et les expériences de ses créatures. Ces Fils primaires du Paradis sont les vrais révélateurs de la nature aimante et de l'autorité bénéfique du Père, du même Père qui, en association avec le Fils et l'Esprit, est le chef universel de tout pouvoir, toute personnalité et tout gouvernement dans l'ensemble des royaumes de l'univers.

4. LES EFFUSIONS DES MICAËLS - P.239

P.239 - §7 Les Fils Créateurs se classent en sept groupes selon le nombre de leurs effusions auprès des créatures de leurs royaumes. Ils vont de l'expérience initiale, en passant par cinq

sphères additionnelles d'effusion progressive, jusqu'à ce qu'ils atteignent le septième et dernier épisode d'expérience de Créateur-créature.

P.239 - §8 Les effusions des Avonals se produisent toujours dans la similitude de la chair mortelle, mais les sept effusions d'un Fils Créateur impliquent son apparition sur sept niveaux d'existence créée et se rattachent à la révélation des sept expressions primaires de la volonté et de la nature de la Déité. Tous les Fils Créateurs sans exception font l'expérience de se donner sept fois à leurs enfants créés, avant d'assumer la juridiction stable et suprême sur l'univers qu'ils ont eux-mêmes créé.

P.239 - §9 Bien que ces sept effusions varient dans les différents secteurs et univers, elles comprennent toujours l'aventure d'effusion en tant que mortel. Dans l'effusion finale, un Fils Créateur apparaît comme membre d'une des races supérieures d'une planète habitée, généralement dans le groupe racial qui comprend le plus grand legs héréditaire de sang adamique importé antérieurement pour élever le statut physique des populations d'origine animale. Une fois seulement dans sa carrière septuple de Fils d'effusion, un Micaël du Paradis naît de femme comme dans votre histoire du nouveau-né de Bethléem. Il ne vit et ne meurt qu'une fois comme membre du plus humble ordre de créatures évolutionnaires douées de volonté.

P.239 - §10 Après chacune de ses effusions, un Fils Créateur se rend à " la droite du Père " pour obtenir là que le Père accepte l'effusion et pour recevoir des instructions préparatoires à l'épisode suivant de service universel. À la suite de la septième et dernière effusion, un Fils Créateur reçoit du Père Universel l'autorité et la juridiction suprêmes sur son univers.

P.240 - §1 Il est de notoriété historique que le dernier Fils divin apparu sur votre planète était un Fils Créateur Paradisiaque qui avait parachevé six phases de sa carrière d'effusion. En conséquence, lorsqu'il se retira de l'étreinte de la conscience de la vie incarnée sur Urantia, il put affirmer en vérité comme il l'a dit: " Tout est accompli " — c'était littéralement fini. Sa mort sur Urantia paracheva sa carrière d'effusion; c'était la dernière étape pour accomplir le serment sacré d'un Fils Créateur du Paradis. Et, lorsque cette expérience a été acquise, de tels Fils sont des souverains suprêmes d'univers; ils ne règnent plus comme vice-gérants du Père, mais de leur propre droit et en leur propre nom comme " Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs ". Sous réserve de certaines exceptions citées, ces Fils aux effusions septuples disposent d'une suprématie inconditionnelle dans l'univers de leur résidence. En ce qui concerne son univers local, votre Maître Fils triomphant et installé sur son trône reçut " tous pouvoirs dans le ciel et sur terre ".

P.240 - §2 Les Fils Créateurs ayant parachevé leur carrière d'effusion sont comptés comme faisant partie d'un ordre séparé, celui des Maîtres Fils septuples. Dans leur personne, les Maîtres Fils sont identiques aux Fils Créateurs, mais ils ont subi une expérience d'effusion si extraordinaire qu'on les considère habituellement comme faisant partie d'un ordre différent. Lorsqu'un Créateur daigne effectuer une effusion, un changement réel et

permanent doit se produire. Il est vrai que le Fils d'effusion est encore et malgré tout un Créateur, mais il a ajouté à sa nature l'expérience des créatures; celle-ci l'écarte définitivement du niveau divin d'un Fils Créateur et l'élève au plan expérientiel d'un Maître Fils, d'un être qui a pleinement gagné le droit de gouverner un univers et d'administrer ses mondes. De tels êtres incorporent tout ce qu'il est possible de tirer d'un parentage divin et englobent tout ce que l'on peut dériver de l'expérience d'une créature rendue parfaite. Pourquoi l'homme se lamenterait-il sur la modestie de son origine et la nécessité de sa carrière évolutionnaire, alors que les Dieux eux-mêmes doivent passer par une expérience équivalente avant d'être considérés comme expérientiellement qualifiés et compétents pour gouverner définitivement et pleinement les domaines de leur univers?

5. POSITION DES MAITRES FILS PAR RAPPORT À L'UNIVERS - P.240

P.240 - §3 Le pouvoir d'un Maître Micaël est illimité parce qu'il dérive d'une association éprouvée avec la Trinité du Paradis, et il est incontesté parce qu'il découle d'une expérience actuelle sous la forme même des créatures soumises à cette autorité. La nature de la souveraineté d'un Fils Créateur septuple est suprême pour les raisons suivantes:

P.240 - §4 1. Elle embrasse le point de vue septuple de la Dêité du Paradis.

P.240 - §5 2. Elle incorpore une attitude septuple des créatures de l'espace-temps.

P.240 - §6 3. Elle synthétise parfaitement l'attitude du Paradis et le point de vue des créatures.

P.240 - §7 Cette souveraineté expérientielle inclut donc toute la divinité de Dieu le Septuple culminant en l'Être Suprême. Et la souveraineté personnelle d'un Fils septuple est semblable à la souveraineté future de l'Être Suprême, qui doit être parachevée un jour, car elle embrasse tout le contenu possible du pouvoir et de l'autorité que la Trinité du Paradis puisse manifester dans les limites de l'espace-temps intéressé.

P.240 - §8 Lorsqu'un Fils Micaël parachève sa souveraineté sur son univers local, il perd le pouvoir et l'occasion de créer des types entièrement nouveaux de créatures pendant le présent âge de l'univers. Mais le fait qu'un Maître Fils perde son pouvoir de donner origine à des ordres d'existence entièrement nouveaux n'interfère nullement avec l'oeuvre d'élaboration de la vie déjà établie et en cours de développement. Ce vaste programme d'évolution universelle se poursuit sans interruption ni restriction. L'acquisition de la souveraineté suprême par un Maître Fils implique la responsabilité de se consacrer personnellement à soutenir et administrer ce qui a déjà été conçu et créé, et ce qui sera produit ultérieurement par ceux qui ont été ainsi conçus et créés. Avec le temps, il peut se développer une évolution presque sans fin d'être divers, mais à partir de ce moment il n'y aura plus de modèles ou de types entièrement nouveaux de créatures intelligentes tirant

directement leur origine du Maître Fils. Tel est le premier pas, le commencement d'une administration bien établie dans tout univers local.

P.241 - §1 L'élévation d'un Fils de septuple effusion à la souveraineté incontestée de son univers signifie le commencement de la fin de longs âges d'incertitude et de confusion relative. À la suite de cet événement, tout ce qui n'a pas la possibilité d'être un jour spiritualisé sera finalement désagrégé, et tout ce qui n'a pas la possibilité d'être un jour coordonné avec la réalité cosmique sera finalement détruit. Quand les réserves de miséricorde interminable et de patience indicible auront été épuisées dans un effort pour gagner la fidélité et la dévotion des créatures volitives des royaumes, la justice et la droiture prévaudront. La justice finira par annihiler ce que la miséricorde n'a pas pu réhabiliter.

P.241 - §2 Les Maîtres Micaëls sont suprêmes dans leur propre univers local une fois qu'ils y ont été installés comme chefs souverains. Les rares limitations à leur règne sont inhérentes à la préexistence cosmique de certaines forces et personnalités. Autrement, ces Maîtres Fils sont suprêmes en autorité, en responsabilité et en pouvoir administratif dans leurs univers respectifs. Ils sont, en tant que Créateurs et Dieux, virtuellement suprêmes en toutes choses. Rien ne peut pénétrer au delà de leur sagesse en ce qui concerne le fonctionnement d'un univers donné.

P.241 - §3 Après son élévation à la souveraineté établie d'un univers local, un Micaël du Paradis a le plein contrôle de tous les autres Fils de Dieu opérant dans son domaine, et il peut gouverner librement selon sa conception des besoins de ses royaumes. Un Maître Fils peut varier à son gré l'ordre du jugement spirituel et de l'ajustement évolutionnaire des planètes habitées. Il établit et exécute les plans de son propre choix dans toutes les questions de besoins planétaires spéciaux, en particulier au sujet des mondes où il a séjourné comme créature, et encore plus en ce qui concerne le monde de son effusion terminale, la planète où il s'est incarné dans la similitude de la chair mortelle.

P.241 - §4 Les Maîtres Fils paraissent être en parfaite communication avec leurs mondes d'effusion, non seulement avec ceux de leur séjour personnel, mais avec tous les mondes où un Fils Magistral s'est effusé. Ce contact est maintenu par leur propre présence spirituelle, l'Esprit de Vérité, qu'ils ont la faculté de " répandre sur toute chair ". Ces Maîtres Fils maintiennent aussi une liaison ininterrompue avec le Fils-Mère Éternel au centre de toutes choses. Leur sympathie peut s'étendre depuis le Père Universel au ciel, jusqu'aux humbles races de la vie planétaire dans les royaumes du temps.

6. DESTINÉE DES MAITRES MICAËLS - P.241

P.241 - §5 Nul ne saurait prétendre analyser, avec une autorité finale, soit les natures soit les destinées des Souverains Maîtres septuples des univers locaux; néanmoins nous spéculons tous beaucoup en ces matières. On nous enseigne et nous croyons que chaque Micaël du Paradis est l'absolu des concepts de déité d'elle de son origine; il incorpore ainsi des

phases actuelles de l'infinité du Père Universel et du Fils Éternel. Les Micaëls doivent être partiels par rapport à l'infinité totale, mais ils sont probablement absolus par rapport à la fraction d'infinité qui se rapporte à leur origine. Toutefois, en observant leurs activités dans le présent âge de l'univers, nous ne détectons aucune action qui soit plus que finie; toutes leurs capacités superfinies que nous conjecturons doivent être contenues en eux et non encore révélées.

P.242 - §1 Le parachèvement de la carrière d'effusion comme créature et l'élévation à la souveraineté suprême d'un univers doivent signifier la libération complète des capacités d'action finie d'un Micaël accompagnée de l'apparition d'une capacité à un service plus que fini. En effet, nous notons à ce propos que ces Maitres Fils sont alors restreints dans leur production de nouveaux types de créatures, restriction indubitablement rendue nécessaire par la libération de leurs potentialités superfinies.

P.242 - §2 Il est hautement probable que ces pouvoirs créateurs latents resteront contenus en eux pendant tout le présent âge de l'univers. Mais, à un moment donné du lointain futur, dans les univers présentement en cours de mobilisation dans l'espace extérieur, nous croyons que la liaison entre un Maître Fils septuple et un Esprit Créatif du septième stage pourra atteindre des niveaux absonites de service accompagnés de l'apparition de nouvelles choses, significations et valeurs sur des niveaux transcendants de signification universelle ultime.

P.242 - §3 De même que la Déité du Suprême est en voie d'actualisation grâce au service expérientiel, de même les Fils Créateurs sont en voie d'atteindre la réalisation personnelle des potentiels de divinité Paradisiaque contenus dans leur insondable nature. Sur Urantia, le Christ Micaël a dit une fois: " Je suis le chemin, la vérité et la vie. " Et nous croyons que, dans l'éternité, les Micaëls sont littéralement destinés à être " le chemin, la vérité et la vie ", frayant toujours, pour toutes les personnalités de l'univers, la voie qui va de la divinité suprême, par l'absonité ultime, jusqu'à la finalité de déité éternelle.

P.242 - §4 [Présenté par un Perfecteur de Sagesse d'Uversa.]